

**Fédération Transpyrénéenne des Eleveurs de Montagne**  
**BP 17.64 440 Laruns.**

à **Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.**

**Mardi 23 Janvier 2007.**

**Madame la Ministre.**

A l'initiative de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, le 9 Janvier 2007 à 15h 30, sous la présidence de Madame Jiguet, conseillère auprès du Ministre s'est tenue dans les locaux du Ministère de l'Agriculture une réunion dont l'objectif était de mettre en présence le **Ministère de l'Ecologie et Développement Durable**, représenté en l'occurrence par Madame Corinne Etaix, Monsieur Philippe Caron étant empêché et la **Coordination Pyrénéenne** composée de représentants de diverses associations pyrénéennes, à savoir : ASPAP 09 / ADIP 31 / ASPP 65 / FTEM 64.

Au cours de cette réunion, la **Fédération Transpyrénéenne des Eleveurs de Montagne (64)** a exposé et remis à votre représentante un dossier démontrant que confrontés à la présence d'un spécimen d'ours, dit franska, issu de la réintroduction menée par vos soins en 2006, les éleveurs de la vallée de l'Ouzoum (64) tout comme les éleveurs avoisinants des Hautes-Pyrénées (65), sont dans **l'impossibilité de mettre en œuvre les mesures de préventions des dégâts préconisées par vous-même, impossibilité due, entre autre, à :**

- **L'absence de désenclavement permettant au mieux des allées et venues rapides vers les estives .**
- **L'absence ou état de cabanes pastorales ne permettant pas une présence humaine permanente et ce faisant tout regroupement et ou parcage nocturne.**
- **L'absence de point d'eau obligeant par défaut les animaux à pacager la nuit pour au mieux se désaltérer.**

La Fédération Transpyrénéenne des Eleveurs de Montagne, a remis à Monsieur le Préfet des Atlantiques deux documents sur ce sujet (juin, septembre 2006) fait part par courrier de cet état de fait à Monsieur le Préfet de Région Midi-Pyrénées (septembre 2006) qui est confié depuis le 24 août 1993 la conduite et la coordination de la restauration et de la conservation de l'ours dans les Pyrénées.

**A ce jour, prenant acte de leur silence, par la présente, la Fédération Transpyrénéenne de Montagne vous demande:**

- **de mettre en œuvre un dispositif de prévention des dégâts sur les troupeaux et cheptel de toutes nature, d'assurer la sécurité des biens des ayants-droits des estives de la vallée de l'Ouzoum et territoire limitrophes concernés par cette problématique particulière pour la durée de la transhumance ( Fin avril à fin Octobre 2007) .**
- **de faire état du dit dispositif, afin de ne pas entraver durant les trois mois à venir les éventuelles actions et ou décisions et organisations (notamment retour dans les services de la DDA de la déclaration de transhumance) des éleveurs transhumant dont le cheptel est potentiellement susceptible d'être malmené et pré daté sur les territoires précités.**

**Dans l'attente .**